



Rémunération stage dans le cadre de la formation continue

Par **loup_affame**, le **28/06/2008** à **12:32**

Bonjour à tous,
Ma question est simple :
Un demandeur d'emploi en formation professionnelle continue, non titulaire d'un contrat de travail, en licence professionnelle dans une université française, rémunéré par le CNASEA à hauteur de 652,06 € par mois maximum dans le cadre de cette formation, peut-il ou doit-il bénéficier d'une gratification dans le cadre d'un stage pratique, stage obligatoire dans le cadre de cette licence, d'une durée de plus de 3 mois ? Et quels sont les textes de référence en la matière. Merci par avance pour toutes informations. Bonne journée et bon WE à tous.